



LONITÉ

CONTRAT D'ACHAT

NOTE:

- (i) Veuillez remplir ce formulaire en LETTRES CAPITALES avec un stylo noir.
 (ii) Pour plus d'informations, veuillez contacter nos représentants du service client au +41 44 508 7004.

Partie réservée à LONITE	
Numéro d'identifiant de la commande	
Code à barres de référence	

Renseignements sur l'acheteur

Titre		Nom complet		Âge (facultative)	
Adresse					
Code postal		Lieu			
Pays		Téléphone			
Email					

En mémoire de		Source de carbone	
---------------	--	-------------------	--

Demande spéciale	
------------------	--

Carats et couleurs Les prix affichés ci-dessous représentent le prix standard d'un diamant rond taille brillant.

	Naturally Amber™	Couleurs Fantaisies (Vert / Rouge / Noir)	Bleu / Rose	Purely Colourless™
0.25 ct	CHF 2,200	CHF 2,600	CHF 2,900	CHF 3,000
0.35 ct	CHF 3,200	CHF 3,400	CHF 3,800	CHF 4,200
0.50 ct	CHF 4,500	CHF 5,000	CHF 5,500	CHF 6,200
0.60 ct	CHF 5,000	CHF 5,600	CHF 6,500	CHF 7,000
0.80 ct	CHF 5,800	CHF 7,800	CHF 9,500	CHF 9,800
1.00 ct	CHF 7,800	CHF 9,800	CHF 13,000	CHF 14,800
1.50 ct	CHF 12,800	CHF 14,800	CHF 16,800	CHF 18,800
2.00 ct	CHF 15,800	CHF 18,800	CHF 24,800	CHF 26,800
3.00 ct	CHF 28,800	CHF 29,800	CHF 36,000	CHF 38,800
Offre Famille				
0.15 ct x 2	CHF 3,000	CHF 3,400	CHF 3,700	CHF 3,900
0.15 ct x 3	CHF 3,700	CHF 4,800	CHF 5,200	CHF 5,600
0.15 ct x 4	CHF 4,600	CHF 6,000	CHF 6,500	CHF 6,800
0.25 ct x 2	CHF 4,200	CHF 5,000	CHF 5,500	CHF 5,800
0.25 ct x 3	CHF 6,000	CHF 7,200	CHF 7,500	CHF 8,200

Tailles ^[*] 0.35 ct et plus ^[#] 0.50 ct et plus


Brillant


 Radiant ^[*]

15% Premium


 Princesse ^[*]

15% Premium


 Asscher ^[*]

15% Premium


 Émeraude ^[#]

30% Premium


 Cœur ^[#]

30% Premium


 Coussin ^[#]

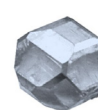
30% Premium


 Ovale ^[#]

50% Premium


 Pendeloque ^[#]

50% Premium


 Brut ^[*]

Remise de 20%

Récapitulatif de la commande

▶ Diamant #1

Carat: _____ Couleur: _____ Taille: _____ Quantité: _____

Certificat _____ Inscription sur le diamant (jusqu'à 30 caractères) _____

GIA & Laser (CHF550) IGI & Laser (CHF450) Inscription Laser (CHF350) _____

Joallerie #1

Option N° _____ Métal: _____ Taille/Longueur de la chaîne: _____

Graver un message sur le bijou (jusqu'à 30 caractères) _____

▶ Diamant #2

Carat: _____ Couleur: _____ Taille: _____ Quantité: _____

Certificat _____ Inscription sur le diamant (jusqu'à 30 caractères) _____

GIA & Laser (CHF550) IGI & Laser (CHF450) Inscription Laser (CHF350) _____

Joallerie #2

Option N° _____ Métal: _____ Taille/Longueur de la chaîne: _____

Graver un message sur le bijou (jusqu'à 30 caractères) _____

Résumé

Total	CHF
-------	-----

Signature

Je reconnais avoir lu et accepté les termes du contrat ci-joint (CG).

Nom, Prénom: _____ (En LETTRES MAJUSCULES)	Signature: _____
Date: _____	

Partie réservée à LONITE	
Numéro d'identifiant du personnel	_____
<input type="checkbox"/> Commande effective.	
Signature: _____	

Conditions générales du contrat d'achat

Les présentes conditions générales du contrat d'achat (« CG ») s'appliquent à chaque commande. La signature d'une copie des Conditions générales du contrat d'achat ou l'acceptation des CG engage LONITE AG (la « société ») dont le siège est situé au Bahnhofstrasse 21, 6300 Zürich, Suisse et l'acheteur qui a signé ou accepté les présentes conditions générales :

Effet des CG

1. En signant ces CG, l'acheteur exprime son consentement explicite et sans ambiguïté à l'achat du Produit, qui est un diamant dur élaboré dans un laboratoire avec un processus haute-pression, haute-température. La société utilise du carbone et des microéléments humains ou animaux provenant de cheveux, d'ongles ou de cendres fournis par l'acheteur (la « Matière »), qui sont transformés en ce qui est dénommé « Diamant Commémoratif », conformément à la description fournie dans les CG.

Paieement

2. À la date de signature des CG, l'acheteur effectuera un prépaiement d'au moins cinquante pour cent du montant total mentionné aux CG au profit de la société ou à son représentant autorisé pour la fabrication du produit. Le contrat d'achat du produit n'est réputé accepté par la société que si la société a reçu cinquante pour cent du montant total payable en vertu des CG. Si l'acheteur n'effectue pas de paiement supplémentaire, ce montant est réputé perdu.
3. Le paiement du montant restant de la commande doit être payé par l'acheteur avant la livraison. Nonobstant la livraison et le transfert des risques, la propriété et le titre du produit restent la propriété de la société jusqu'à ce que la société ait reçu le paiement total de la commande. Le paiement du montant total comprend, sans limitation, le montant de tout intérêt, la taxe de vente applicable au moment de l'achat, ou toute autre somme mentionnée aux CG entre la société et l'acheteur.
4. Toutes les taxes de vente applicables, y compris les droits d'importation, les frais de douane ou autres frais provenant des pays de destination, ou les taxes sur la valeur ajoutée, les taxes sur la vente de produits ou d'autres taxes ou droits doivent être payés par l'acheteur.

Les méthodes de paiement

5. Le paiement peut être effectué par l'une des méthodes suivantes:
 - i. virement bancaire (recommandé) ;
 - ii. cartes de crédit (Visa, MasterCard ou American Express), mais les frais de traitement des cartes de crédit ainsi que les autres frais liés aux paiements par carte de crédit sont à la charge de l'acheteur ;
6. Les coordonnées bancaires de la société pour effectuer le paiement sont les suivants:
Bénéficiaire: Lonite AG
Adresse du bénéficiaire: Bahnhofstrasse 21, 6300 Zug
Numéro de compte (CHF): 273-140242.60H
IBAN (CHF): CH29 0027 3273 1402 4260 H
SWIFT/BIC: UBSWCHZH63A
Nom de la banque: UBS Suisse AG
Adresse de la banque: UBS Suisse AG, 6301 Zug, Suisse
7. L'acheteur peut effectuer des paiements via un revendeur agréé de la société ou un bureau régional de vente (ou commerce) ou une filiale de la société. Ces paiements doivent être autorisés par écrit par la société.

Annulation

8. À l'exception des cas prévus ci-dessous, le contrat d'achat ne peut être annulé et le prix d'achat ne peut être remboursable.
Le contrat d'achat peut être annulé si:
 - i. la quantité de carbone comprise dans la matière n'est pas suffisante, à notre appréciation, pour la fabrication du diamant commémoratif quel que soit sa taille.

Tous les paiements seront rendus à l'acheteur, à l'exception des frais d'annulation fixes. Il n'y a aucune garantie que la matière sera rendue dans sa forme originale. La matière peut être retournée gratuitement mais sous une forme altérée. Par exemple, la matière peut être sous forme de poudre en raison d'essais de traitement.

Toutes les annulations sont assujetties à des frais d'annulation fixes de 200 francs suisses (Fr.) pour couvrir les frais de livraison et de manutention.

9. L'acheteur peut demander une modification de la commande, cependant, il est à la discrétion de l'entreprise d'accepter cette modification. Les modifications peuvent entraîner des frais supplémentaires.

Remplacement/Retour

10. Aucune annulation n'est possible sauf dans les cas prévus dans la clause 8 des CG.
11. Après l'achèvement de l'étape qui consiste à développer et tailler le produit (avant d'entamer les prochaines étapes, telles que la fixation du bijou et sa certification), la société prendra une photo du produit inachevé pour estimer la dimension du produit. La photo sera envoyée à l'acheteur accompagnée d'une facture en attente de paiement. Dès que l'envoi de la photo et de la facture sont effectués, le solde du montant dû devient exigible immédiatement.
12. Si l'acheteur n'effectue pas le paiement dans les quinze (15) jours calendaires après facturation, une pénalité de 0,1% du montant payable mentionné dans le contrat d'achat sera facturée par jour, et cela à compter du 10ème jour suivant la date d'émission de la facture.
13. Le règlement final des comptes du produit doit être réalisé au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date de livraison du produit à l'acheteur ou, pour les paiements fait par chèque, le règlement final des comptes doit être réalisé au plus tard quinze (15) jours ouvrables avant la date de livraison du produit.

Droit de Rétractation

14. La société prévoit un délai de rétractation de quinze jours ouvrés à compter de la date de signature du contrat d'achat. Un délai dans lequel le contrat d'achat peut être annulé et un remboursement complet du prépaiement, à l'exception des frais d'annulation fixes, peut être émis par la société. L'acheteur reconnaît et accepte que toute demande d'annulation du contrat d'achat doit être faite par écrit et devra être reconnue par écrit par la société. La matière fournie par l'acheteur pour l'exécution de la commande sera retournée par courrier recommandé ou récupérée par l'acheteur en personne. Cependant, l'acheteur reconnaît et accepte que la matière fournie ne pourra être retournée si son traitement a déjà commencé.
15. Un remboursement complet ne sera effectué qu'après le déblocage du montant du prépaiement. Après l'expiration du délai de rétractation, le montant prépayé ne pourra être remboursé à l'acheteur, sauf si la société a failli au respect des dispositifs du contrat d'achat.

Protection des marques et de la propriété intellectuelle

16. Aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré de la société à l'acheteur en vertu de ce contrat d'achat. Tous les droits (y compris la propriété et les droits de propriété intellectuelle) sur toutes les marques, brevets, droits d'auteur, savoir-faire, spécifications, instructions, plans, dessins, modèles, conceptions ou tout autre matériel fourni ou mis à la disposition de l'acheteur par la société conformément au contrat d'achat resteront la propriété exclusive de la société. Sauf dans la mesure nécessaire à la mise en œuvre de la commande, l'acheteur ne pourra sans autorisation écrite préalable, utiliser ou divulguer n'importe quelle information relative aux droits de propriété intellectuelle contenus dans le produit conformément au contrat d'achat.

Matières

17. L'acheteur reconnaît et accepte qu'il est nécessaire d'utiliser du carbone collecté à partir de la matière fournie par l'acheteur afin de fabriquer le produit.
18. Si l'acheteur souhaite que le produit soit fabriqué avec des restes incinérés, l'acheteur reconnaît et accepte que le carbone sera collecté en extrayant le carbone des restes incinérés une fois la crémation terminée. Les restes incinérés nécessaires au produit de l'acheteur doivent être traités selon les dispositions appropriées et adéquate à la mise en urne dans un kit conteneur de restes incinérés scellé et identifié.
19. Rien ne garantit que la formation du diamant réussit à chaque fois. Dans certains cas, les impuretés de la matière ne permettront pas le développement du diamant. L'acheteur reconnaît et accepte que les membres de la famille et/ou amis du défunt et/ou le(s) donneur(s) de cheveux peuvent souffrir d'angoisse psychique dans le cas où le produit ne pourrait pas être créé conformément à leurs souhaits ou à ceux du défunt. L'acheteur assume tous les risques dans le cas d'une éventualité pareille.

20. L'acheteur déclare et garantit que:
- i. L'acheteur s'engage à avoir un bon titre de la matière fournie pour la création du produit. Ce titre n'a été grevé par aucune partie tierce.
 - ii. Aucun consentement d'une partie tierce n'est requis pour utiliser la matière à des fins de création du produit.
 - iii. En cas de réclamations et/ou litiges liés au droit de la matière, l'acheteur sera responsable de la résolution de ces réclamations et litiges, et réglera toutes les divergences à son propre compte.
21. L'acheteur reconnaît par la présente qu'il est conscient que toute la matière fournie dans le but de créer le produit sera soumise à un traitement et à une purification afin d'obtenir un ensemble d'isotopes de carbone, d'éléments biologiques tels que l'azote et le nickel, des microéléments inhérents à une personne ou à un animal spécifique, afin de fournir une base personnalisée dans la création du produit. L'acheteur accepte et comprend que la matière perdra irréversiblement et indéniablement sa structure d'origine dans le processus de fabrication du produit, et ne pourra lui être retourné dans son état d'origine.
22. L'acheteur s'engage à fournir à la société la matière. La matière peut être collectée par un représentant de la société en personne (ceci dépend de la présence du représentant dans la zone géographique de l'acheteur), livrée par l'acheteur en personne ou envoyée à l'adresse fournie par la société dans un kit conteneur ou un sac en plastique scellé et sécurisé fourni par la société.
23. La société recommande fortement l'utilisation d'un service de livraison sécurisé et recommandé. La société n'acceptera aucune responsabilité pour toute matière perdue pendant le transport de ce dernier.
24. L'acheteur reconnaît et accepte que la matière sera utilisée par la société conformément à ses procédures internes, incluant sans s'y limiter : le transport, l'analyse, la purification, l'extraction du carbone aux fins de création du Produit, son stockage, etc.
25. L'acheteur reconnaît et accepte qu'en raison de la technologie sophistiquée utilisée dans la conception du produit, la quantité de carbone extraite de la matière peut ne pas être suffisante afin d'assurer la réussite de la conception du produit. L'acheteur reconnaît et accepte qu'il n'est pas possible d'évaluer si la matière contient une quantité suffisante de carbone avant que son analyse n'ait lieu. L'acheteur reconnaît et accepte que si la quantité de carbone extraite de la matière est jugée insuffisante par la société pour la réussite de la conception du produit, l'acheteur aura la possibilité d'envoyer de la matière supplémentaire sans frais supplémentaires ou un remboursement complet du prépaiement versé à la société, sinon le carbone extrait de la matière de l'acheteur doit être complété par du carbone pur générique obtenu et purifié dans la nature. L'acheteur reconnaît et accepte que la société ne sera pas en mesure de retourner la matière ou l'un de ses composants après le démarrage du processus de conception.
26. L'acheteur reconnaît et accepte que le remboursement du prépaiement payé par l'acheteur pour l'acquisition du produit est définitif et couvre l'intégralité des pertes de l'acheteur. La société ne sera pas responsable vis-à-vis de l'acheteur ou toutes les parties tierces étant directement ou indirectement ou potentiellement liées au contrat d'achat, de tout dommage, direct ou indirect ou consécutif ou collatéral ou économique ou autre.
27. L'acheteur reconnaît et accepte qu'en cas de perte de la matière par la société lors du transport de ce dernier vers le laboratoire, la société informera l'acheteur immédiatement de la perte et proposera à l'acheteur d'envoyer du matériel supplémentaire sans frais supplémentaires ou recevoir un remboursement complet du prépaiement. L'acheteur reconnaît par la présente que le remboursement du prépaiement payé par l'acheteur pour l'acquisition du produit est définitif et couvre en intégralité toutes les pertes de l'acheteur. La société ne sera pas responsable envers l'acheteur, ou toutes les parties tierces qui pourrait être directement ou indirectement ou potentiellement liés à cette commande, pour tout dommage, qu'il soit direct ou indirect ou consécutif ou collatéral ou économique ou autre.

Le Produit

28. L'acheteur cautionne qu'il comprend les conditions énoncées ci-dessous et les accepte:
- i. chaque diamant est développé individuellement et peut avoir des inclusions ;
 - ii. l'ajout d'une graine de diamant (un micro diamant qui peut être naturel ou synthétique) à la base de synthèse du diamant pour servir de noyau de cristallisation est la base et la condition préalable de toute théorie de synthèse de diamant HPHT.
 - iii. le processus de création du produit se déroule dans des conditions de température et de pression élevées, similaires à celles du développement du diamant dans la croûte terrestre, et peut impliquer un traitement thermobarique ou un traitement BHT dans le cas d'un changement de couleur.
 - iv. changement de couleur si cela est nécessaire; la société s'efforcera d'obtenir un diamant de qualité supérieure. Dans le cas où la qualité ne peut être améliorée qu'en réduisant le poids du diamant, la société et l'acheteur devront communiquer et se coordonner à cet égard;
 - v. la clarté du diamant peut varier de IF à I et peut ne pas répondre aux souhaits de l'acheteur ou aux souhaits des parties tierces intéressées par la conception du produit;
 - vi. en signant ce contrat d'achat, l'acheteur assume tous les risques indiqués dans les clauses des CG qui sont en relation avec la fabrication du produit.
 - vii. en raison de la nature particulière du produit personnalisé, l'acheteur accepte que la couleur exacte du produit sera soumise aux variations liées au processus de conception et les indications suivantes sont pour la référence de l'acheteur:
 - a. Naturally Amber™ - combinaison de différents tons et nuances de jaune et de jaune doré;
 - b. Vert Jaune - combinaison de différents tons et nuances de jaune et de vert;
 - c. Rose - combinaison de différents tons et nuances de rose;
 - d. Rouge - combinaison de différents tons et nuances de rouge;
 - e. Bleue - combinaison de différents tons et nuances de bleue;
 - f. Purely Colorless™ - dans cette option, le produit peut comporter une légère teinte bleue et la couleur peut varier de D à Z sur l'échelle GIA ;
 - g. la saturation du produit peut varier de clair à foncé.
29. Les poids supérieurs à la moyenne peuvent avoir une variation allant jusqu'à 0,05 carat pour les options inférieures à 0,50 (incluses) et 0,10 pour les options supérieures à 0,50 (exclues). Si le diamant dépasse la fourchette garantie, aucun paiement supplémentaire n'est requis. Inversement, un remboursement de la différence de prix sera effectué.
30. Si le poids du produit fini est inférieur à celui spécifié dans le contrat d'achat, la société réduira le prix du produit proportionnellement à celle de son carat. Si le poids du produit fini est supérieur à celui convenu entre les parties dans le contrat d'achat, la société n'augmentera pas le prix du produit. Les écarts entre le poids réel du produit et celui convenu entre les parties dans le contrat d'achat ne devraient pas constituer une violation par la société de ses obligations, ni constituer un motif de refus du produit par l'acheteur.
31. L'acheteur reconnaît et accepte qu'en raison de la technologie sophistiquée utilisée dans la conception du produit, le produit pourrait ne pas être conçu avec succès. En cas d'échec du processus pour une raison quelconque, entraînant la perte involontaire du produit en cours de sa conception, et si le produit ne peut pas être conçu à nouveau à partir de la matière restante, la société informera immédiatement l'acheteur de cet état de fait. L'acheteur aura le choix soit de fournir de la matière supplémentaire ou en procédant à consentir des efforts supplémentaires en vue de développer le produit sans frais supplémentaires pour l'acheteur ou de recevoir un remboursement complet du prépaiement. L'acheteur reconnaît et accepte que le remboursement du prépaiement est définitif et couvre toutes les pertes de l'acheteur dans leur intégralité, et que la société ne sera pas responsable envers l'acheteur, ou toutes les parties tierces qui pourraient être directement ou indirectement ou potentiellement liées à cette commande, pour tout dommage, qu'il soit direct ou indirect ou consécutif ou collatéral ou économique ou autre. L'acheteur comprend que dans de telles circonstances, la société ne sera pas en mesure de retourner la matière ou ses composants.

32. La société et l'acheteur conviennent qu'il n'y a aucune mention dans les CG ou le contrat d'achat qui garantit la réussite du processus de fabrication du produit. La société s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne réalisation du produit tout en prenant en considération les caractéristiques définies dans le contrat d'achat.

Produit(s) supplémentaire(s)

33. La société peut proposer par un arrangement spécial avec l'acheteur de fournir des formes et des tailles supplémentaires du produit. Tous produits ou services de ce genre seront fournis après consultation avec l'acheteur et seront confirmés par écrit par la société et l'acheteur. Les produits taillés sous différentes formes et de différents poids (carat) et bénéficiant d'un arrangement spécial doivent rester assujettis aux CG.

Dimensionnement de l'anneau

34. Il convient de la seule responsabilité de l'acheteur de déterminer la bonne taille de la bague. En raison de la nature unique et personnalisée des paramètres des modèles de bijoux, la société n'accepte aucune responsabilité pour les tailles de bague incorrectes, pour lesquelles l'acheteur assumera l'entière et finale responsabilité.
35. La société recommande fortement de faire appel à un joaillier local afin d'établir la bonne taille de la bague avant que l'acheteur ne passe une commande.

La livraison

36. En raison de la grande valeur des Produits, l'acheteur reconnaît et accepte que la livraison ne pourra être faite que par le biais d'un représentant de la société et en personne (ceci dépend de la présence du représentant dans la zone géographique de l'acheteur), ou en utilisant un service de livraison sécurisé.
37. Le titre et les risques du produit seront investis à l'acheteur une fois le processus de fabrication du produit terminé. La société se chargera d'organiser un service de livraison approprié (par exemple par courrier) pour que le produit soit délivré à l'acheteur immédiatement après la fabrication du produit.
38. La société n'accepte aucune responsabilité pour tout produit ou matière perdu dans le système de livraison. Tous les produits seront livrés en main propre ou envoyés/livrés par courrier ou par courrier recommandé et traçable.
39. L'acheteur sera considéré comme ayant accepté la livraison du produit une fois qu'il aura signé le bon de livraison du service. L'acheteur assume la responsabilité, lors de l'acceptation de la livraison, de confirmer que le produit est dans un état marchand et conforme à son contrat d'achat. En cas de non conformité, l'acheteur est tenu d'en informer la société dans un délai de quinze (15) jours calendaires.
40. Toute perte du produit pendant le processus de livraison doit être réclamée dans les quinze (15) jours calendaires (inclus la date de la perte du produit) de la livraison prévue et accompagnée d'un rapport de la police et de la traduction certifiée du rapport soit en allemand, anglais ou français.
41. Après 15 jours, le produit sera considéré comme ayant été accepté par l'acheteur.

Délais et dates de livraison

42. L'acheteur sera informé d'une date approximative de l'achèvement de la commande au moment de la passation de la commande et sera également informé de tout retard éventuel.
43. L'acheteur reconnaît et accepte que toutes les commandes sont soumises aux délais de traitement ci-dessus et que le délai de livraison final dépendra à la fois des délais de traitement décrits ci-dessus et du délai de livraison jusqu'au lieu de destination finale.
44. La fixation de diamants dans des articles de bijoux et/ou la certification à l'Institut de Gemmologie d'Amérique (GIA) / l'Institut International de Gemmologie (IGI) pour la certification et l'inscription ajouterait environ soixante (60) jours ouvrables chacune au délai d'exécution des commandes et la sélection de ces deux options ajouterait, par conséquent, environ soixante (60) jours ouvrables.

45. Le délai moyen entre le paiement par l'acheteur et la livraison du produit est de six (6) mois. Cependant, étant donné que la période de production est largement déterminée par le poids commandé et les autres commandes en attente, il est probable qu'il y ait des changements dans les délais de livraison allant d'environ trois (3) mois à douze (12) mois. Aucun retard de livraison ne pourra être à l'origine d'une quelconque réduction de prix, d'une annulation de commande, d'un remboursement de commande, ou d'un dommage quelconque.
46. L'acheteur reconnaît et accepte que les conditions de réalisation de la commande ne sont données qu'à titre indicatif et que la société se réserve le droit de prolonger ces conditions de réalisations de la commande si nécessaire ou si cela est exigé par le processus de fabrication, le volume des commandes ou la taille et/ou la couleur des Produits commandés.

Importateur officiel

47. Quand vous passez une commande auprès de la société, l'acheteur est l'importateur officiel et s'engage à se conformer à toutes les lois et réglementations du pays de destination.

Publicité

48. La société a le droit d'utiliser et de publier les photographies de tous les produits, diamants et bijoux à des fins d'usages, y compris, mais sans s'y limiter, les registres de la société, la formation des employés et le matériel de marketing et de vente.
49. La société a le droit d'établir et de maintenir une base de données clients contenant les dossiers des acheteurs. La société peut publier toutes ou une partie de ses listes de clients, à condition qu'elle ne divulgue pas d'informations personnelles ou sensibles et ne contrevienne pas aux lois applicables en matière de confidentialité.

Garanties

50. La société garantit que le produit sera désigné comme diamant et sera accompagné d'un certificat confirmant la création d'un diamant personnalisé.
51. Le produit est garanti contre les défauts causés par ou provenant du processus de synthèse pendant sa durée de vie. Le produit n'est pas garanti contre les dommages, la perte ou le vol, la casse résultant d'une mauvaise utilisation ou de l'application de forces externes ou étant mis dans un environnement nocif, y compris, mais sans s'y limiter à la haute température ou la haute pression, le nettoyage de réactif chimique, coup physique, le feu, le laser ou le polissage par l'acheteur. Les inclusions naturelles, y compris, mais sans s'y limiter, le graphite, la fosse de fusion, la marque de brûlure et les inclusions métalliques qui peuvent apparaître à la suite du processus de synthèse ne sont pas considérées comme des défauts et la société n'assume aucune responsabilité ni obligation à leur égard.
52. L'acheteur reconnaît et accepte que le produit ne peut pas être soumis à la chaleur directe de la torche et doit être couvert ou protégé par un écran thermique pendant tout le processus de montage du bijou.

Limitation de responsabilité

53. La société ne sera pas responsable de toute perte ou dommage causé à l'acheteur ou à d'autres parties résultant du ou en relation avec tout retard dans la prestation de la société, ou l'incapacité à utiliser les produits, ou tout défaut ou non-conformité.
54. En aucun cas, la société ne sera responsable envers l'acheteur de toute violation d'une garantie expresse ou implicite, de négligence ou de tout autre délit civil pour perte ou dommage à la propriété ou perte d'utilisation de celle-ci, des coûts majorés ou supplémentaires encourus par l'acheteur ou tous types de réclamations par l'acheteur ou d'autres parties tierces.
55. En aucun cas, la société ne sera responsable envers l'acheteur de tout manque à gagner ou perte d'activité ou perte ou dommage indirect ou fortuit, consécutif ou spécial.
56. Les droits et recours expresses en vertu des CG constituent les seuls recours de l'acheteur et la responsabilité unique et exclusive de la société envers l'acheteur.

Indemnisation

57. L'acheteur s'engage à indemniser la société et à dégager de toute responsabilité ses représentants, ses associés commerciaux et ses fournisseurs, contre toute perte, coût, dommage, réclamation, responsabilité ou dépense, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, qu'ils pourraient encourir en raison de:
- i. toute violation des déclarations et garanties de l'acheteur en vertu des CG; ou
 - ii. tout acte ou omission occasionné par l'acheteur dans la livraison de la matière donnée; ou
 - iii. la livraison de la commande par la société.

Resolution des litiges

58. Tout litige, réclamation ou divergence découlant du présent contrat d'achat ou relatif à celui-ci ou à la violation alléguée de celui-ci doit être réglé par consultation mutuelle entre la société et l'acheteur de bonne foi aussi rapidement que possible, mais à défaut d'un tel règlement à l'amiable, cela sera soumis à l'arbitrage.
59. L'arbitrage sera assuré par des organisations d'arbitrage internationales à Zurich.
60. La décision et les sentences arbitrales seront définitives et lient les parties.

Force majeure

61. La société ne sera pas responsable de tout retard ou manquement dans l'exécution de ses obligations en vertu du contrat d'achat dans la mesure où ce retard ou manquement est causé, sans la faute ou la négligence de notre part, par un événement de force majeure. Aux fins du présent contrat d'achat, un « événement de Force Majeure » fait référence à l'avènement de circonstances imprévisibles et/ou inévitables échappant au contrôle de la société qui, de par leur nature, rendent la prestation commercialement impraticable, y compris, mais sans s'y limiter, à des événements de d'ennemi public, d'incendie, d'inondation, d'actes de guerre, d'action du gouvernement, d'accident, de tremblements de terre, d'explosion, d'épidémie, d'invasion, d'hostilités, d'actes terroristes, d'émeutes, de grève, d'embargos ou de perturbations industrielles. La société déploiera tous les efforts diligents pour mettre fin à l'échec ou au retard de sa prestation.

Dissociabilité

62. Si une quelconque disposition de la commande est considérée par un tribunal compétent, pour une quelconque raison, comme invalide, illégale ou inapplicable, cette disposition sera exclue et le reste des CG seront pleinement applicables et exécutoires avec la disposition exclue considérée invalide, illégale ou inapplicable. En cas de détention d'une invalidité suffisamment déterminante pour empêcher la réalisation de l'objet du contrat d'achat, la société et l'acheteur entameront immédiatement des négociations de bonne foi pour remédier à l'invalidité.

Loi applicable et juridiction

63. Ces CG seront régies et interprétées conformément au droit suisse et sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux suisses.

Integralité de l'entente

64. Les présentes Conditions Générales du contrat d'achat ainsi que toute modification ultérieure apportée par écrit entre la société et l'acheteur représentent l'intégralité des Conditions Générales de l'accord entre la société et l'acheteur.

Variation

65. Le contrat d'achat ne doit pas être modifié à moins que cette modification ne soit acceptée par écrit par la société et l'acheteur.

Langue

66. La seule version officielle du contrat d'achat et toutes les communications liées au contrat d'achat seront en français.